

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

LE 10 JUIN 2015

PAR

**SUZANNE LABRÈQUE
CO-PROPRIÉTAIRE EXPLOITANT DU VIGNOBLE MOROU
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

Les audiences du BAPE des 19, 20 et 21 mai dernier m'incitent à m'exprimer haut et fort contre le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Mais c'est aussi toute une population qui s'insurge contre ce projet.

A titre de co-propriétaire d'une petite entreprise hautement touristique, il est de mon devoir de décrire les impacts qu'aura ce projet sur notre commerce.

AUGMENTATION SENSIBLE DE LA CIRCULATION

1) J'aimerais commenter la réponse de KSE sur l'augmentation de la circulation :

« Les données de débit de circulation du ministère des Transport du Québec pour l'année 2012 indiquent que 10 600 véhicules empruntent quotidiennement la Route 221 entre l'autoroute 15 et la municipalité de Napierville alors que 3000 véhicules empruntent la route 221 entre le Chemin de la 4e ligne et la Municipalité de Lacolle. Ainsi, les 16 passages supplémentaires devant le vignoble Morou représentent une augmentation de la circulation de 0,2 % à 0,5%. »

Comment peut-on ignorer les 7 kilomètres de route qui séparent la municipalité de Napierville du chemin de la 4^{ème} ligne ? 7 kilomètres empruntés quotidiennement par des résidents mais aussi par une clientèle touristique saisonnière qui parcourt les attraits touristiques de la région, dont notre vignoble, le vignoble Le Royer Saint-Pierre, le camping Grégoire, sans oublier les nombreux plaisanciers qui se rendent aux marinas de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par le chemin de la 3^{ème} ligne ? Et c'est sur ces mêmes 7 kilomètres qu'une partie du trafic routier affecté au projet roulera jusqu'au site.

Il faudrait peut-être aussi que KSE spécifie la période de l'année au cours de laquelle s'est effectué le dénombrement de 2012.

- 2) Comment peut-on ne pas vérifier les informations écrites par le promoteur avant de les publier. Si on se réfère à la réponse de la question 26 :

(DA25). Rappelons que les camions emprunteraient :

- les Route 217 et 219 entre la Carrière St-Jacques et Napierville ;
- la Route 221 entre la Carrière Bernier et P. Baillargeon et Napierville ;
- la Route 219 entre Napierville et le Rang St-Joseph à Lacolle ;
- le Rang St-Joseph devenant la Grande Ligne du Rang Double pour accéder au Projet ; et/possiblement,
- la Grande Ligne entre la Grande Ligne du Rang Double et Napierville.

Il est important de préciser que la route entre Napierville et Lacolle est la route 221 et non la route 219. Alors qu'entre la carrière Bernier et P Baillargeon de Napierville, c'est la route 219. Une inversion qui porte à confusion.

- 3) Je ne peux aussi passer sous silence, le type de réponse obtenu de KSE lors des audiences publiques, à savoir :

« M. FRANÇOIS TREMBLAY : Donc, l'essentiel de la construction est prévu pour être au printemps. Par contre, ce qui va être mis en place, ce sera un plan de communication pour expliquer les transports, comment vont se faire les transports, par où, de manière à ce que les gens puissent s'adapter et adapter leur déplacement. C'est ça qui est fait dans les parcs éoliens en construction. Les gens sont très méticuleux à soumettre leur plan de transport et à communiquer avec la population. Il y a des développeurs dans d'autres cas qui utilisent la radio, qui utilisent toutes sortes de moyens pour que les gens puissent s'adapter... Les moyens vont être pris pour faire un plan de transport et le communiquer aux gens pour qu'ils puissent adapter leur clientèle, aussi, au transport. »

Comment peut-on s'imaginer que les clients vont adapter leur déplacement en fonction du chantier ? On ne parle pas du Pont Champlain ni du Pont Mercier. On parle de vacanciers, de touristes, de clients réguliers ou de clients ponctuels.

Je me permettrais de vous souligner que pendant des années, je me rendais sur Montréal très tôt le matin, ou à n'importe quel moment de la journée. Cette route 221 est une route très achalandée qui conduit à la fois à l'autoroute 15 et au poste frontière.

- 4) Avez-vous déjà été témoin de la circulation régulière d'éoliennes sur une route?

Nous sommes propriétaires du vignoble Morou depuis 2003. Depuis ce temps, nous avons été témoins du transport périodique de ces monstres sur la route 221. Bruit, ralentissement du trafic due à la largeur excessive des fardiers, blocages occasionnels lors de virages serrés et j'en passe.

Il est ainsi très facile pour nous de s'imaginer l'enfer que nous vivrons advenant le cas d'une acceptation du projet.

IMPACT ÉCONOMIQUE

- 1) Compensation aux riverains ?

A la question d'un éventuel plan de compensation, voilà la réponse fournie par le promoteur :

« Est-ce que vous envisagez éventuellement une compensation auprès des riverains qui seraient affectés par le transport? »

M. STÉPHANE POIRIER : Non, ce n'est pas prévu.

Croyez-vous que c'est joué équitablement ? A ce jour, le promoteur ne tient pas compte des dommages collatéraux qu'aura ce projet. Ne serait-il pas souhaitable qu'un plan de compensation soit proposé aux riverains victimes ?

S'il y avait eu de véritables consultations, au cours de la phase préparatoire, KSE aurait été sensibilisée aux impacts économiques négatifs et aux pertes financières autres qu'agricoles. Il faut savoir être proactif.

2) Baisse de la valeur marchande des propriétés ?

Dans le rapport des séances publiques de consultation de la MRC du Haut-Saint-François, on peut y lire que dans une transaction immobilière :

« la déclaration de la proximité d'un parc éolien était considérée comme une déclaration obligatoire au même titre que la présence d'amiante, de pyrite, ou tous autres faits pouvant dévaluer la propriété » (M3 p.2). »

Cette affirmation laisse présager un élément de réponse.

En 2011, une étude a été demandée au Mamot. Comme se fait-il que 4 ans plus tard, elle ne soit toujours pas disponible ?

M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN: Monsieur le commissaire, il y a effectivement eu une note de service qui avait été écrite par mon sous-ministre, le 14 avril 2011. Le ministère des Affaires municipales s'était effectivement engagé à produire cette analyse. L'analyse est actuellement en train de se terminer et elle devrait être accessible dans les prochaines semaines, peut-être le prochain mois.

Je peux affirmer que d'ores et déjà, nous nous faisons poser la question, à savoir si nous serons à proximité ou à vue d'éoliennes. Et cette question n'est certes pas dans le but d'attirer clients ou touristes.

3) Augmentation des comptes d'électricité ?

En mars dernier, la nouvelle tombait :

« La Régie de l'énergie justifie cette hausse de tarifs par l'augmentation des coûts d'achat de l'énergie éolienne. « Ces nouveaux approvisionnements contribuent à l'augmentation tarifaire pour environ 2,1 % sur les 2,9 % autorisés par la Régie », explique le rapport de 260 pages de la régie » (SRC)

2,1% sur 2,9%, donc plus de 72% de l'augmentation nous provient des éoliennes. Et ce n'est certes pas la fin. Comment peut-on autoriser de telles hausses ?

Espérant que ces quelques pistes de réflexion sauront jouer un rôle certain dans la prise de décision que le Ministre prendra.